

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Larouche, tenue le **lundi 3 août 2026 à 19 h 30**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents les conseillers suivants : monsieur Jean-Philippe Lévesque et mesdames Mylène Hébert, Dianne Simard et Danie Ouellet formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Guy Lavoie. Monsieur Frédéric Perron, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à la réunion. Les conseillers messieurs Pascal Thivierge et Dominique Côté sont absent de la rencontre.

La séance est ouverte à 19 h 32 sous la présidence de monsieur le maire Guy Lavoie.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RENCONTRE DU 3 AOÛT 2026
RÉSOLUTION 26-08-155

Il est proposé par la conseillère madame Danie Ouellet, appuyée de la conseillère madame Mylène Hébert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 3 août 2026.

LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES RENCONTRES DU 6 ET DU 20 JUILLET 2026
RÉSOLUTION 26-08-156

Il est proposé par la conseillère madame Mylène Hébert, appuyée par la conseillère madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 et de la séance extraordinaire du 20 juillet 2026.

PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES
RÉSOLUTION 26-08-157

Il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, appuyé de la conseillère madame Dianne Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la présentation et l'approbation des comptes.

CORRESPONDANCES

Invitation à souligner la semaine du TDL (trouble développement du langage) du 19 au 25 octobre 2026 RÉSOLUTION 26-08-158

Il est proposé par la conseillère madame Danie Ouellet, appuyée par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de souligner la semaine du trouble du développement du langage durant la semaine du 19 au 25 octobre 2026.

Invitation à souligner la semaine de la sécurité ferroviaire du 21 au 27 septembre 2026 RÉSOLUTION 26-08-159

Il est proposé par la conseillère madame Mylène Hébert, appuyée par la conseillère madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de souligner la semaine de la sécurité ferroviaire durant la semaine du 21 au 27 septembre 2026.

Sollicitation Sac-à-dons 2026.

À la suite de la présentation du dossier, le conseil municipal se montre sensible à cet enjeu et souhaite que sa population puisse bénéficier de ces dons. La promotion de l'initiative sera faite via le site internet de la municipalité.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque demande à la direction générale de la municipalité d'intervenir auprès de la compagnie Matrec afin de demander aux conducteurs de camion de respecter les limites de vitesse ainsi que le lignage des routes. Certains comportements qualifiés de dangereux ont été rapportés récemment. Le message sera fait à la compagnie.

La conseillère madame Dianne Simard partage la nouvelle que l'école du Versant s'est vu octroyer une aide de 100 000,00 \$ par le gouvernement du Québec pour l'amélioration et la revitalisation de sa cour ainsi que l'amélioration de son offre d'enseignement (classe extérieure).

La conseillère madame Dianne Simard fait également un rappel du projet de dépavage de la cour de l'école du Versant avec Euréko le 19 août prochain. Elle invite la population à venir donner un coup de pouce.

La conseillère madame Dianne Simard fait une synthèse de l'utilisation de la borne libre-service de la bibliothèque. En juillet, l'achalandage a été de 129 personnes alors qu'au même moment, l'an passé, 45 personnes s'étaient présentées. Il s'agit d'une hausse notable.

PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

Un citoyen questionne la municipalité sur la présence grandissante de conteneurs sur les terrains des résidences. Ces conteneurs servent souvent pour entreposer divers articles. Il lui est répondu qu'il y a une possibilité, pour les résidences en construction, de se voir octroyer un permis temporaire pour l'installation d'un conteneur afin de pouvoir y entreposer des matériaux par exemple. De plus, il est possible de conserver un conteneur à la condition qu'il soit dissimulé dans une structure s'apparentant à un garage et un permis municipal est requis. Les permis émis ont une échéance et la municipalité va bientôt s'attarder à régulariser la situation. D'ailleurs, des communications ont déjà été transmises à certains citoyens pour qu'ils retirent leur conteneur.

Un citoyen questionne à savoir si les relevés pour l'amiante et le plomb faits dans le centre communautaire se sont révélés positifs. En effet, il est confirmé qu'il y a la présence de ces deux matières et ce, en moins grande quantité que ce qui était estimé. S'il y a destruction du centre, certaines mesures de protection devront être prises.

La question de la présence du coffre-fort dans le centre communautaire est également abordée. Il est partagé qu'au moment venu, il y aura une décision à prendre.

Un citoyen demande que la municipalité pose un panneau d'arrêt au coin des rues Gauthier et des Fondateurs. Il est répondu qu'une discussion à cet effet sera tenue par les membres du conseil municipal prochainement.

Un citoyen demande s'il y a eu des déversements dans la rivière Dorval étant donné la situation du bris aux étangs d'aération. La réponse donnée est que oui, il y a eu des déversements contrôlés en prenant soin d'informer les citoyens et ministères impliqués. De plus, il n'y aura pas d'amende imposée à la municipalité.

Un citoyen souligne une situation dangereuse où des cyclistes circulent à deux côte-à-côte sur la route des Fondateurs. Il est convenu qu'il s'agit d'un comportement dangereux et le lien sera fait avec la Sûreté publique de ville Saguenay par la direction générale afin qu'il y ait une surveillance accrue.

Un citoyen tient à faire part de son irritation à constater l'absence de certains élus à répétition. Un conseiller a même manqué quatre rencontres du conseil depuis le début de l'année. Il demande que la méthode de rémunération des élus soit ajustée et que les membres du conseil soient plus respectueux de leur titre et poste. Il lui est confirmé qu'une réflexion va s'entamer pour voir à corriger la situation.

Un citoyen demande quand aura lieu le début des travaux de réfection de la rue Gauthier. Il lui est répondu que les travaux devraient débuter en septembre pour se terminer à la fin octobre. L'ouverture de l'appel d'offres public en cours est prévue pour le 24 août prochain et l'acceptation du plus bas soumissionnaire aurait lieu à l'ajournement prévu le 25 août prochain à 18h00.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL AU 30 JUIN 2026

RÉSOLUTION 26-08-160

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Frédéric Perron, procède au dépôt du rapport financier trimestriel du 30 juin 2026.

RÉSOLUTION SUR LA HAUSSE SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 26-08-161

ATTENDU QUE la municipalité a un budget de déterminé pour assurer le paiement de la hausse salariale;

ATTENDU QUE la municipalité a une entente quant au renouvellement de l'actuelle convention collective couvrant le 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2029;

ATTENDU QUE la hausse calculée est conforme à la convention collective actuellement en vigueur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Mylène Hébert, appuyée par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la hausse salariale des employés municipaux calculée à 4,02 % pour 2026-2027.

ADOPTION DE LA POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT LOCAL

Ce point sera traité lors d'une prochaine rencontre afin d'assurer l'arrimage entre le document de travail (politique) et les changements récents à la loi.

ADOPTION DE LA MODIFICATION À LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES POUR 2027
RÉSOLUTION 26-08-162

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite imposer une tarification pour financer certains biens, services et activités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1), la municipalité peut, par règlement, prévoir un mode de tarification pour financer tout ou partie de ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT QUE l'article 962.1 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1) permet à la Municipalité de fixer, par règlement, le montant des frais d'administration qui peuvent être réclamés au tireur d'un chèque ou d'un autre ordre de paiement lorsque le chèque ou l'ordre de paiement est refusé par le tiré;

CONSIDÉRANT QUE la politique a été adoptée, au mois d'avril dernier, par le biais de la résolution 26-04-88.

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, appuyé de la conseillère madame Dianne Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la politique mise à jour pour une entrée en vigueur en date du 1^{er} janvier 2027.

RÉSOLUTION POUR L'ACQUISITION DE TABLES ET D'UN CHARIOT POUR LES SALLES EN LOCATION

Ce point sera traité lors de la prochaine rencontre (ajournement) afin de vérifier, au niveau des fournisseurs locaux, s'il est possible de trouver un produit équivalent.

RÉSOLUTION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET L'AIDE AUX VICTIMES DE LA ROUTE
RÉSOLUTION 26-08-163

ATTENDU QUE la municipalité souhaite constamment améliorer la sécurité routière pour le bien de ses citoyens;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite bénéficier d'un support financier pour atteindre l'objectif d'améliorer la sécurité routière;

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité, si le projet est accepté, est d'un montant maximal de 4 000,00 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, appuyé par la conseillère madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la proposition et de permettre le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'amélioration de la sécurité routière.

RÉSOLUTION SUR LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

RÉSOLUTION 26-08-164

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal souhaitent identifier des orientations stratégiques qui serviront d'appui à la gouvernance de la municipalité;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent impliquer la population et divers acteurs dans la réflexion préalable à l'identification des orientations;

ATTENDU QUE la direction générale a proposé une démarche s'inscrivant dans les objectifs poursuivis par le conseil et que cette dite démarche est en phase avec la prochaine planification budgétaire 2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, appuyé par la conseillère madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la proposition de démarche déposée par la direction générale tout en permettant une augmentation du nombre de participants;

DE donner le mandat de procéder à l'organisation des ateliers à la direction générale.

RÉSOLUTION D'APPUI À L'INITIATIVE VANLIFE FRIENDLY

RÉSOLUTION 26-08-165

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal souhaitent supporter l'initiative du comité sur l'affichage;

ATTENDU QUE cette action était clairement identifiée dans le rapport du comité daté du mois de novembre 2024 et que le conseil s'était positionné en faveur dans la résolution 26-06-132;

ATTENDU QUE cette initiative pourra permettre à la municipalité d'augmenter sa visibilité et son attractivité au niveau touristique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Mylène Hébert, appuyée par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner leur appui à l'initiative *Vanlife friendly* en supportant le dossier au niveau du comité d'affichage.

RÉVISION DE LA RÉSOLUTION 26-06-132 DEMANDE D'ÉCHANGE DE MEUBLES APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

Ce point sera traité lors d'une prochaine rencontre à la suite d'une discussion à tenir avec l'autre partie.

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE REMBOURSEMENT DE LA FACTURE DE SAGA
CONSULTANT POUR LE PROJET DE PATINOIRE
RÉSOLUTION 26-08-166**

ATTENDU QUE la municipalité a entériné le projet de construction de la patinoire couverte multifonctionnelle Desjardins;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé, via la résolution 24-12-341, le contrat de services professionnels en charge du projet de patinoire couverte multifonctionnelle Desjardins à la firme SAGA consultant;

ATTENDU QUE la municipalité a accepté une facturation graduelle des coûts du projet de patinoire couverte multifonctionnelle Desjardins.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, appuyé par la conseillère madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder au remboursement de la facture F26-164 reçue de la firme SAGA consultants pour la construction de la patinoire multifonctionnelle d'un montant de 4 254,08 \$ (taxes incluses).

**RÉSOLUTION AUTORISANT LE CONTRAT POUR LA DISPOSITION DES TERRES
CONTAMINÉES LIÉES AU PROJET DE PATINOIRE MULTIFONCTIONNELLE
DESJARDINS
RÉSOLUTION 26-08-167**

ATTENDU QUE la municipalité a entériné le projet de construction de la patinoire couverte multifonctionnelle Desjardins;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable de la disposition des terres contaminées issues de l'excavation du terrain où sera localisée la patinoire couverte multifonctionnelle Desjardins;

ATTENDU QUE la direction générale a obtenu un total de trois soumissions pour la disposition des sols contaminés de niveau A-B;

ATTENDU QUE la direction générale a obtenu une évaluation des coûts liés au transport et à l'essence pour les deux plus bas soumissionnaires;

ATTENDU QUE l'entreprise GFL Services environnementaux a été le plus bas soumissionnaire avec un coût évalué de 44 000,00 \$ (pour seulement les frais de disposition);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, appuyé par la conseillère madame Mylène Hébert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la proposition de GFL Services environnementaux pour un montant de 44 000,00 \$ (avant frais de transport et taxes) afin de disposer des terres contaminées issues du projet de patinoire multifonctionnelle Desjardins.

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'AMÉNAGEMENT
FORESTIER POUR LES TERRITOIRES FORESTIERS RÉSIDUELS
RÉSOLUTION 26-08-168**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Larouche souhaite que le contrat d'aménagement forestier visant les territoires forestiers résiduels situés sur son territoire soit conclu directement entre la Municipalité de Larouche et la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QU' un contrat est actuellement en vigueur avec le Comité de développement de Larouche relativement à ces territoires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin au contrat avec le Comité de développement de Larouche afin de permettre la signature d'un nouveau contrat entre la Municipalité de Larouche et la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de signer un nouveau contrat entre la Municipalité de Larouche et la MRC du Fjord-du-Saguenay pourra être traitée lors de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay prévue le 9 septembre prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, appuyé par la conseillère madame Mylène Hébert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Larouche autorise la fin du contrat actuellement en vigueur avec le Comité de développement de Larouche concernant l'aménagement forestier des territoires forestiers résiduels situés dans la municipalité de Larouche;

QUE le conseil municipal autorise la signature d'un nouveau contrat d'aménagement forestier entre la Municipalité de Larouche et la MRC du Fjord-du-Saguenay pour les territoires forestiers résiduels situés sur le territoire de la municipalité;

QUE le maire et la direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Larouche, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Fjord-du-Saguenay afin que celle-ci puisse procéder au traitement de la demande lors de sa séance du conseil du 9 septembre prochain.

RÉSOLUTION POUR L'ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET DE DÉSINCARCÉRATION
RÉSOLUTION 26-08-169

ATTENDU QUE les parties ont conclu une entente le 12 janvier 2021;

ATTEND QU'en vertu de l'article 14 de l'entente, des modifications peuvent être apportées et doivent faire l'objet d'une entente écrite entre les parties;

ATTENDU QUE les parties souhaitent modifier l'entente afin d'ajuster le délai applicable avant le début de la facturation, relatif aux services pour l'atteinte de la force de frappe et celui de désincarcération;

ATTENDU QUE les parties reconnaissent que tous les articles de l'entente, à l'exception de ceux qui sont modifiés, demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, appuyé par la conseillère madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'adoption de l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en sécurité incendie et de désincarcération à la condition qu'elle n'entraîne aucun coût pour la municipalité de Larouche (coût nul).

RÉSOLUTION POUR L'ADHÉSION À LA MUTUELLE EN PRÉVENTION DE PREVACION INC.
RÉSOLUTION 26-08-170

ATTENDU QUE la municipalité, par le biais de la résolution 21-08-198, souhaitait, en 2021, la signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle en prévention;

ATTENDU QUE la mutuelle, par le biais d'une entente signée par un ancien directeur général, avait été donnée sous gestion à la mutuelle Prevaction Inc. et ce, sans résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE la firme Prevaction fournit annuellement des services en prévention et en gestion de la santé et sécurité à la municipalité tout en maintenant un taux de santé et sécurité bas.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Dianne Simard, appuyée par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le contrat de gestion de la mutuelle en santé et sécurité de la municipalité par la firme Prevaction pour un montant annuel approximatif de 2 200,00 \$ pour l'année 2026.

RÉSOLUTION POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME FORUM-SERVICE D'URBANISME

Ce point sera traité lors d'une prochaine rencontre à la suite d'entrevues à réaliser.

RÉSOLUTION PIIA POUR LE 456 RUE DES TREMBLES RÉSOLUTION : 26-08-171

ATTENDU QUE la Municipalité de Larouche a demandé au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de se positionner vis-à-vis la demande de changement de revêtement extérieur et de toiture pour le 456 rue des Trembles;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une recommandation positive du CCU;

ATTENDU QUE le projet de rénovation respecte les règlements sur l'urbanisme de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Danie Ouellet, appuyée de la conseillère madame Dianne Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la municipalité à émettre les permis requis pour les travaux de rénovation prévus (revêtement et toiture) de la résidence localisée au 456 rue des Trembles selon la recommandation reçue du CCU.

RÉSOLUTION PIIA POUR LE 524 RUE DES OUTARDES RÉSOLUTION : 26-08-172

ATTENDU QUE la Municipalité de Larouche a demandé au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de se positionner vis-à-vis la demande d'ajout d'une toiture au-dessus de la galerie avant et du changement des gardes d'escaliers pour le 524 rue des Outardes;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une recommandation positive du CCU;

ATTENDU QUE le projet de construction respecte les règlements sur l'urbanisme de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Mylène Hébert, appuyée par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la municipalité à émettre les permis requis pour les travaux de construction prévus (toiture et garde) de la résidence localisée au 524 rue des Outardes selon la recommandation reçue du CCU.

RÉSOLUTION PIIA POUR LE 685 RUE GAGNÉ
RÉSOLUTION : 26-08-173

ATTENDU QUE la Municipalité de Larouche a demandé au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de se positionner vis-à-vis la demande d'agrandissement de la remise pour le 685 rue Gagné;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une recommandation positive du CCU;

ATTENDU QUE le projet de construction respecte les règlements sur l'urbanisme de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Danie Ouellet, appuyée par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la municipalité à émettre les permis requis pour les travaux de construction prévus (agrandissement de la remise) de la résidence localisée au 685 rue Gagné selon la recommandation reçue du CCU.

RÉSOLUTION PIIA POUR LE 708 RUE GAGNÉ

Ce point sera traité lors d'une prochaine rencontre à la suite d'informations supplémentaires à recevoir du service d'urbanisme de la municipalité.

RÉSOLUTION PIIA POUR LE 732 RUE GAGNÉ
RÉSOLUTION : 26-08-174

ATTENDU QUE la Municipalité de Larouche a demandé au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de se positionner vis-à-vis la demande d'installation d'un conteneur maritime temporaire au 732 rue Gagné;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une recommandation positive du CCU;

ATTENDU QUE le projet de construction respecte les règlements sur l'urbanisme de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, appuyé de la conseillère madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la municipalité à émettre les permis requis pour l'installation temporaire d'un conteneur maritime au 732 rue Gagné selon la recommandation reçue du CCU.

RÉSOLUTION LOT 6 693 578 SUR LA RUE DES TREMBLES

RÉSOLUTION : 26-08-175

ATTENDU QUE la municipalité et le comité consultatif en urbanisme n'ont pas reçu l'ensemble de la documentation nécessaire à une analyse juste du dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Jean-Philippe Lévesque, appuyé de la conseillère madame Dianne Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de refuser la demande car aucun projet de construction n'a été présenté au CCU et que le règlement de dérogation ne permet pas un tel projet (garage construit avant résidence).

PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

Un total de quatre citoyens se sont présentés à la rencontre.

Un citoyen souhaiterait savoir quel sera le type de motorisés qui utilisera le site du chalet des loisirs dans le contexte d'adhésion à *Vanlife friendly*. En réponse, il s'agit de motorisés de petite taille (ex. Westfalia).

AUTRES ITEMS

Aucun point

FIN DE LA RENCONTRE

La rencontre est levée à 20 h 48 sur proposition de la conseillère madame Danie Ouellet et un ajournement à cette rencontre est prévu pour le mardi 25 août prochain à 18 h 00.